

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux le vendredi 16 décembre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le vendredi 9 décembre 2022, s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique DELION, Maire de Rantigny

Etaient présents : Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Bernadette FROGER, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE Adjoints au maire, Christophe PECHEUR, Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Matthieu FREVILLE, Sophie JUPIN, Franck CALENDRIER, Claudine DEALET, Christian PETIT, Christine PORQUET Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Marie DUHAMEL (procuration à Patrick DAVENNE), Sandrine DUFOUR (procuration à Christophe PECHEUR), Sandra LEROY, Alexandre DUBAR (procuration à Matthieu FREVILLE), Sandra VAUTOUR (procuration à Sophie JUPIN), Djillali AISSAOUI (procuration à Laurence BOURGUIGNON), Denise ORGET, Ludovic VINET (procuration à Dominique DELION).

le Maire procède à l'appel nominal des conseillers présents.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 septembre 2022 est approuvé :

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	21

POUR 21

Matthieu FREVILLE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

**1/ ENCAISSEMENT DES REMBOURSEMENTS VERSES PAR LES ASSURANCES**

Suite à différents sinistres survenus sur notre patrimoine ou sur nos véhicules, notre assureur nous indemnise.

Afin de pouvoir procéder à l'encaissement de ces remboursements, le Maire propose de l'autoriser à accepter ces indemnisations.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 21

**Rapport adopté**

Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Bernadette FROGER, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoints au maire, Marie DUHAMEL (procuration à Patrick DAVENNE), Christophe PECHEUR, Sandrine DUFOUR (procuration à Christophe PECHEUR), Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Matthieu FREVILLE, Alexandre DUBAR (procuration à Matthieu FREVILLE), Sophie JUPIN, Franck CALENDRIER, Sandra VAUTOUR (procuration à Sophie JUPIN), Djillali AISSAOUI (procuration à

Laurence BOURGUIGNON), Claudine DEALET, Christian PETIT, Ludovic VINET (procuration à Dominique DELION) , Christine PORQUET conseillers municipaux.

## 2/ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Dans le cadre de la gestion du personnel d'entretien des bâtiments communaux, il convient de créer un poste d'adjoint technique suite à la réorganisation des équipes après le départ à la retraite de deux agents. Le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 .

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 21

### **Rapport adopté**

Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Bernadette FROGER, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE , Adjoints au maire, Marie DUHAMEL (procuration à Patrick DAVENNE), Christophe PECHEUR, Sandrine DUFOUR (procuration à Christophe PECHEUR), Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Matthieu FREVILLE, Alexandre DUBAR (procuration à Matthieu FREVILLE), Sophie JUPIN, Franck CALENDRIER, Sandra VAUTOUR (procuration à Sophie JUPIN), Djillali AISSAOUI (procuration à Laurence BOURGUIGNON), Claudine DEALET, Christian PETIT, Ludovic VINET (procuration à Dominique DELION) , Christine PORQUET conseillers municipaux.

## 3/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ECOLE

Les enseignants du cycle 3 de notre école primaire (site Berthelot) souhaitent proposer aux élèves de ces 3 classes un programme intitulé « les savants fous ».

Cet organisme propose aux élèves des expériences scientifiques présentées avec beaucoup de pédagogie et très enrichissantes pour les enfants.

Ce dispositif financé par la coopérative scolaire de l'école nécessite un financement complémentaire afin d'être programmé sur l'année scolaire 2022/2023.

Le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1000 euros à la coopérative scolaire du site Berthelot afin de permettre la mise en œuvre de ce projet.

La somme sera prélevée sur l'article 65748 du budget de la commune.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 21

### **Rapport adopté**

Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Bernadette FROGER, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE , Adjoints au maire, Marie DUHAMEL (procuration à Patrick DAVENNE), Christophe PECHEUR, Sandrine DUFOUR (procuration à Christophe PECHEUR), Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Matthieu FREVILLE, Alexandre DUBAR (procuration à Matthieu FREVILLE), Sophie JUPIN, Franck CALENDRIER, Sandra VAUTOUR (procuration à Sophie JUPIN), Djillali AISSAOUI (procuration à Laurence BOURGUIGNON), Claudine DEALET, Christian PETIT, Ludovic VINET (procuration à Dominique DELION) , Christine PORQUET conseillers municipaux.

#### 4/SE 60 : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC parking mairie phase 2

Monsieur le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet que des fonds de concours peuvent être versés entre le SE60 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, par délibérations concordantes, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation d'énergie concernant notamment les investissements en éclairage public .

Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « Subventions d'équipement aux organismes publics », et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

Le coût total prévisionnel des travaux TTC, établi au 8 décembre 2022, s'élève à la somme de **63 629,44 €** (valable 3 mois)

Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de **53 844,03 €** (sans subvention) ou **40 422,19 €** (avec subvention).

- Vu l'article L.5212-26 du CGCT ;
- Vu les statuts du SE60 en vigueur ;
- Vu le barème des aides du SE60 en vigueur ;

Le Maire propose :

**D'accepter** la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : **Eclairage Public - SOUTER - Parking Mairie (Phase II)**

**D'acter** que l'exécution des travaux dépendra du calendrier de priorisation des travaux examiné par le SE60, en fonction des crédits budgétaires disponibles, de l'impact environnemental et économique, de la concertation et de la coordination avec les différents partenaires et de la commande de matériel. Une notification sera envoyée à la commune pour l'informer de la programmation de son dossier.

**En cas de demandes multiples de réalisation de travaux, la commune s'engage à fournir ses priorisations au SE60.**

- **Demander** au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux et prend acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours et de priorisation établi par le SE60.
- **Demander** au SE60 de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise. L'obtention de la subvention ou dérogation conditionnera le démarrage possible des travaux.

- S'engager, dans l'hypothèse où le Conseil Départemental ne financerait pas les travaux de « **Eclairage Public - SOUTER - Parking Mairie (Phase II)** », à prendre en charge le montant de subvention correspondant,

Ou

- Dans l'hypothèse où le Conseil Départemental ne financerait pas les travaux de « **Eclairage Public - SOUTER - Parking Mairie (Phase II)** », la commune
- **Acter** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.
  - **Autoriser** le versement d'un fonds de concours au SE60.
  - **Prendre acte** du versement de la participation en une seule fois après l'achèvement des travaux
    - Les dépenses afférentes aux travaux **36 445,35 €** (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)
    - Les dépenses relatives aux frais de gestion **3 976,84 €**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 21

**Rapport adopté**

Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Bernadette FROGER, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoints au maire, Marie DUHAMEL (procuration à Patrick DAVENNE), Christophe PECHEUR, Sandrine DUFOUR (procuration à Christophe PECHEUR), Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Matthieu FREVILLE, Alexandre DUBAR (procuration à Matthieu FREVILLE), Sophie JUPIN, Franck CALENDRIER, Sandra VAUTOUR (procuration à Sophie JUPIN), Djillali AISSAOUI (procuration à Laurence BOURGUIGNON), Claudine DEALET, Christian PETIT, Ludovic VINET (procuration à Dominique DELION), Christine PORQUET conseillers municipaux.

## **5/ TRAVAUX DANS LES ZONES HUMIDES**

Le contrat de territoire Eau et Climat de la Brèche, qui s'étend de la période de 2020 à 2025 comprend la réalisation d'études et de travaux sur les zones humides.

La commune de Rantigny souhaite réaliser des travaux sur les zones humides de son territoire.

Par soucis de simplification administrative, la commune souhaite déléguer la maîtrise d'ouvrage de projet au SMBVB.

Le SMBVB réalisera les travaux portant sur les points suivants :

- Déboisement de peupliers et autres ligneux
- Création et restauration de milieux ouverts
- Création de mares
- Plantation d'arbres

Création d'un sentier pédagogique avec pose de panneaux.

Le SMBVB porteur du projet aura à charge de monter le dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie liée à ce projet. Le SMBVB assurera le paiement des factures et percevra la subvention de l'Agence de l'eau.

La différence entre le coût total de la prestation et la subvention sera supportée par la commune de Rantigny.

Le coût du projet est estimé à 96 000€ HT soit 120 000€ TTC, la subvention attendue de l'Agence de l'eau s'élevant à 80% du montant des travaux de restauration de zones humides et 50% pour les aménagements d'ouverture au public. Dans le cas où le montant du projet, après la consultation des entreprises, s'avèrerait supérieur, le SMBVB et la commune de Rantigny se réuniront pour déterminer si le projet doit se poursuivre ou non. De même si la subvention de l'Agence de l'eau est moins élevée qu'attendue. L'action vise à réaliser la deuxième tranche du plan de gestion du site finalisé en 2022. Les travaux auront pour objectif de restaurer les fonctionnalités des zones humides.

Le Maire propose de

l'autoriser à engager les travaux cités ci-dessus.

l'autoriser à déléguer la maîtrise d'ouvrage du projet au SMBVB

l'autoriser à signer avec le SMBVB la convention technique et financière pour la réalisation des travaux dans les zones humides de Rantigny et tous documents s'y rapportant.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 21

**Rapport adopté**

Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Bernadette FROGER, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoint au maire, Marie DUHAMEL (procuration à Patrick DAVENNE), Christophe PECHEUR, Sandrine DUFOUR (procuration à Christophe PECHEUR), Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Matthieu FREVILLE, Alexandre DUBAR (procuration à Matthieu FREVILLE), Sophie JUPIN, Franck CALENDRIER, Sandra VAUTOUR (procuration à Sophie JUPIN), Djillali AISSAOUI (procuration à Laurence BOURGUIGNON), Claudine DEALET, Christian PETIT, Ludovic VINET (procuration à Dominique DELION), Christine PORQUET conseillers municipaux.

## **6/ ACQUISITION DE PARCELLES**

Dans le cadre de la succession DEPAUW, de nombreuses petites parcelles sont à vendre, il s'agit des parcelles suivantes :

- section A n°326 pour 1a 60ca
- section A n°351 pour 3a 50ca
- section A n°352 pour 25ca
- section A n°378 pour 8a 30ca
- section A n°381 pour 8a 02ca
- section A n°389 pour 6a 95ca
- section A n°390 pour 13a 90ca
- section AD n°5 pour 8a 71ca
- section AD n°31 pour 4a
- section AI n°19 pour 18a 63ca
- section B n°239 pour 5a 05ca

- section B n°324 pour 2a 35ca
- section B n°325 pour 4a 70ca
- section B n°402 pour 19a 35ca
- section B n°429 pour 18a 85ca
- section D n°345 pour 2a.

Le Maire propose d'acquérir la totalité de ces parcelles pour la somme de 2500€.

Monsieur Jean Marc FEVRIER regrette qu'un plan ne soit pas fourni avec le dossier afin de visualiser l'emplacement des parcelles dans la commune.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de toutes de petites parcelles qui sont réparties essentiellement entre la zone humide et le bois de sapins.

A l'avenir un plan du cadastre sera accroché dans la salle du conseil, ce qui permettra une visualisation par tous des parcelles désignées.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 21

**Rapport adopté**

Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Bernadette FROGER, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE , Adjoints au maire, Marie DUHAMEL (procuration à Patrick DAVENNE), Christophe PECHEUR, Sandrine DUFOUR (procuration à Christophe PECHEUR), Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Matthieu FREVILLE, Alexandre DUBAR (procuration à Matthieu FREVILLE), Sophie JUPIN, Franck CALENDRIER, Sandra VAUTOUR (procuration à Sophie JUPIN), Djillali AISSAOUI (procuration à Laurence BOURGUIGNON), Claudine DEALET, Christian PETIT, Ludovic VINET (procuration à Dominique DELION) , Christine PORQUET conseillers municipaux.

## **7/ ACQUISITION DE LA FUTURE FRICHE LIDL**

Dans le cadre du transfert du magasin LIDL de la rue Parmentier vers la friche Caterpillar, la société Lidl dans un courrier du 8 décembre 2022 propose de céder à la commune de Rantigny, l'ensemble immobilier cadastré AE 124 et 125 au prix de 350 000 € hors taxes.

Cette acquisition devra être soumise à l'estimation fixée par le service des domaines.

Le Maire propose de valider cette proposition au prix énoncé si elle est confirmée par le service des domaines et de l'autoriser à poursuivre les négociations ainsi que de signer toute pièce relative à cette acquisition.

La non mise en œuvre du projet et la rupture des pourparlers pour quelques raison que ce soit ne pourra donner lieu à aucun dommages et intérêts de la part de l'une ou l'autre partie.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 21

**Rapport adopté**

Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Bernadette FROGER, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE , Adjoints au maire, Marie DUHAMEL (procuration à Patrick DAVENNE), Christophe PECHEUR, Sandrine DUFOUR (procuration à Christophe PECHEUR), Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Matthieu FREVILLE, Alexandre DUBAR (procuration à Matthieu FREVILLE), Sophie JUPIN, Franck CALENDRIER, Sandra VAUTOUR (procuration à Sophie JUPIN), Djillali AISSAOUI (procuration à Laurence BOURGUIGNON), Claudine DEALET, Christian PETIT, Ludovic VINET (procuration à Dominique DELION) , Christine PORQUET conseillers municipaux.

## 8/ TARIF DU REPAS MARCHE DE NOEL

A l'occasion du marché de Noël, les exposants ont la possibilité de déjeuner sur place durant ce week-end de festivités.

Le Maire propose de fixer à 12 euros le prix du repas servi à cette occasion.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 21

**Rapport adopté**

Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Bernadette FROGER, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE , Adjoints au maire, Marie DUHAMEL (procuration à Patrick DAVENNE), Christophe PECHEUR, Sandrine DUFOUR (procuration à Christophe PECHEUR), Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Matthieu FREVILLE, Alexandre DUBAR (procuration à Matthieu FREVILLE), Sophie JUPIN, Franck CALENDRIER, Sandra VAUTOUR (procuration à Sophie JUPIN), Djillali AISSAOUI (procuration à Laurence BOURGUIGNON), Claudine DEALET, Christian PETIT, Ludovic VINET (procuration à Dominique DELION) , Christine PORQUET conseillers municipaux.

## 9 / SE 60 : TELEGESTION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE ET SON ANNEXE

Dans le cadre de la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en énergie et Energies Renouvelables », à laquelle la commune de Rantigny adhère depuis le 24/03/2017, le SE60 propose d'accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets énergétiques. Cet accompagnement s'est caractérisé dans un premier temps par des études préalables prises en charge par le SE60 et ayant permis à la commune d'identifier et de prioriser des opportunités de travaux.

Suite à la réalisation de ces diagnostics préalables, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager la mise en place d'un système de télégestion pour optimiser la gestion de l'énergie dans le bâtiment de la mairie et de la mairie annexe

L'estimation totale de l'opération s'élève à **17 000 € TTC.**

Le SE60 propose aux collectivités qui le souhaitent de les accompagner dans la mise en place de leur système de télégestion énergétique.

Dans le cadre de cette assistance, la commune bénéficiera d'une subvention correspondant à 25% du montant HT des travaux de télégestion énergétique.

**Le Maire propose de :**

- **valider** le projet de mise en place d'un système de télégestion dans la mairie et son annexe
- **solliciter** une aide financière auprès du SE60 pour l'exécution des prestations.
- **approuver** le plan de financement prévisionnel relatif aux travaux annexés à la présente.
- **s'engager** à respecter les conditions fixées dans la convention cadre ci-annexée, notamment quant au versement de sa participation pour les travaux.
- ***souscrire** à la prestation optionnelle de suivi énergétique par le service Energie du SE60, au coût de 100 € par an, par site.*
- **l'autoriser** à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **autoriser** le SE60 à accéder aux données de l'hyperviseur.
- **noter** que le SE60 collectera et mutualisera les CEE (Certificats d'Economie d'Energie) générés par les travaux et en sera l'unique bénéficiaire, ceci dans la perspective de mettre en place d'autres actions en faveur de la maîtrise de l'énergie sur l'ensemble du territoire du SE60.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 21

**Rapport adopté**

Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Bernadette FROGER, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoints au maire, Marie DUHAMEL (procuration à Patrick DAVENNE), Christophe PECHEUR, Sandrine DUFOUR (procuration à Christophe PECHEUR), Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Matthieu FREVILLE, Alexandre DUBAR (procuration à Matthieu FREVILLE), Sophie JUPIN, Franck CALENDRIER, Sandra VAUTOUR (procuration à Sophie JUPIN), Djillali AISSAOUI (procuration à Laurence BOURGUIGNON), Claudine DEALET, Christian PETIT, Ludovic VINET (procuration à Dominique DELION), Christine PORQUET conseillers municipaux.

**L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 20H15**

**Le Maire**

**le Secrétaire**

**Dominique DELION**

**Matthieu FREVILLE**